

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GALLICHAN,
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022, À 20 h 00 AU BUREAU MUNICIPAL**

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Francine Lehouiller
Mme Sonia Rivard
Mme Nancy Shink

Mme Valérie Bruneau
Mme Lise Morin Larouche
M. Daniel Bélanger

Formant quorum sous la présidence de M. Serge Marquis, maire.
Mme Maude Touzin est présente à titre de secrétaire d'assemblée.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, RENONCENT À LEUR DROIT DE RECEVOIR UN AVIS DE CONVOCATION AINSI QU'UN ORDRE DU JOUR.

1. DEMANDE DE DÉROGATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan s'est vu octroyer une aide financière de 879 561\$ par le programme TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour la période 2019-2023;

ATTENDU QUE le dépôt d'une programmation et qu'une reddition de compte annuelle est obligatoire afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière disponible;

ATTENDU QU'aucune programmation n'a été déposée par la directrice générale auprès de la direction générale des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la TECQ 2019-2023 malgré deux résolutions faites en 2019 et en 2021 (R19-07-122 et R21-08-120);

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité de Gallichan a toujours mentionné aux membres du conseil municipal que la TECQ 2019-2023 serait appliquée sur le Règlement d'emprunt 241 découlant des travaux faits au niveau de l'aqueduc en 2018-2019;

R22-12-124IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller, **APPUYÉE** par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE présenter une demande de dérogation permettant à la municipalité de Gallichan d'obtenir l'aide financière allouée au montant de 879 561\$ pour la TECQ 2019-2023, d'appliquer 658 585\$ sur le Règlement d'emprunt 241 et de produire une reddition de compte en 2023 pour l'affectation de la différence, soit 220 976\$.

ADOPTÉ.

2. DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

R22-12-125IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller, **APPUYÉE** par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE soit déposée auprès de la direction générale des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la programmation suivante en lien avec l'aide financière allouée à la municipalité de Gallichan pour la TECQ 2019-2023 :

1. Complétion de la démolition des anciennes installations d'aqueduc et démarrage de la nouvelle usine ;
2. Embauche d'une firme d'ingénierie pour constater l'état des conduites de l'aqueduc, des égouts pluviaux et sanitaires ;
3. Conception d'un développement potentiel de l'aqueduc ;
4. Conception d'un plan pour le traitement des égouts pour la quinzaine de résidences de la zone urbaine Ouest, déjà desservie par l'aqueduc, tel que demandé dans l'avis de non-conformité du MELCCFP du 12 décembre 2022.

ADOPTÉ.

3. OFFRE DE SERVICES COLLECTE DES ENCOMBRANTS

R22-12-126IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Morin Larouche, **APPUYÉE** par Mme Nancy Shink et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE soit acceptée l'offre de service des Entreprises J.L.R. présentée en date du 9 novembre 2022, pour la cueillette des encombrants sur le territoire de la municipalité de Gallichan, au tarif horaire minimal de 283.00\$. La date retenue pour la collecte des encombrants sera la semaine du 22 mai 2023 si cela convient à l'entrepreneur.

ADOPTÉ.

4. MIGRATION COURRIELS ET OFFICE 365

R22-12-127ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest migrera vers Office 365 avec MicroAge à compter de janvier 2023 et que ce changement aura un impact pour les municipalités qui ont un compte courriel associé au domaine « ...@mrcao.qc.ca ».

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan a le choix de conserver le nom de domaine de la MRC ou de demander la création d'un domaine lui étant proprement identifié, la 2^e option engendrant des coûts supplémentaires pour chaque compte courriel que détient la municipalité

ATTENDU QUE peu importe le choix de la municipalité, l'implantation de Microsoft Office 365 est obligatoire

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie, **APPUYÉE** par Mme Sonia Rivard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la MRC soit avisée que la municipalité de Gallichan optera pour conserver le nom de domaine « ...@mrcao.qc.ca » lors de la migration de ses comptes courriels

QUE soit autorisée la migration des comptes courriel et au besoin, à l'achat de licences Office Microsoft 365 pour les 3 postes informatiques fonctionnels au bureau municipal.

ADOPTÉ.

5. CONFIRMATION DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE PONCEAUX FAITS À L'ÉTÉ 2022

R22-12-128 IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, **APPUYÉE** par Mme Francine Lehouiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE soit confirmé par la présente, que les travaux de changements des ponceaux chemin de la Rivière Ouest 3RO et chemin Gingras 12.5 (nouveau ponceau) ont bel et bien été effectués à l'été 2022 en présence de l'employé municipal M. Denis Roy.

ADOPTÉ.

6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOIS ÉTUDIANTS

R22-12-129 IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, **APPUYÉE** par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE soit demandée une subvention au gouvernement du Québec, pour l'affichage à l'été 2023 de 3 emplois étudiants à la municipalité de Gallichan.

ADOPTÉ.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink, **APPUYÉE** par Mme Sonia Rivard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mettre fin à la séance extraordinaire à 20 :15.

Serge Marquis
Maire

Maude Touzin
Secrétaire d'assemblée